

INTERCOMMUNALES

AIDE

Madame, Monsieur,

En vertu de l'article L1532-1 §2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, l'AIDE vous informe que le Conseil d'administration ouvert au public se tiendra le **lundi 12 octobre 2026 à 17 h 30** à la station d'épuration de Liège-Oupeye, sise rue Voie de Liège 40 à 4681 Hermalle-sous-Argenteau :

Ordre du jour : Présentation du rapport de gestion

Citadelle

Conformément à l'article L1532-1 §2 du Code de la Démocratie locale et de la décentralisation et l'article 31 de nos statuts, une séance du Conseil d'administration ouverte au public se tiendra le **jeudi 1^{er} octobre à 8 heures 30'** à l'hôpital de la Citadelle, siège de notre Association, boulevard du 12^{ème} de Ligne, 1 à 4000 LIEGE, **salle Boverie (route B579)**.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1. Présentation du rapport de gestion et du rapport d'activités au 31 décembre 2025.**

Cette invitation est publiée sur le site internet de l'hôpital de la Citadelle et adressée aux Communes associées et à la Province de Liège pour diffusion au public.

ECETIA

ENODIA

Conseil d'administration



Société Coopérative
Intercommunale
Boulevard Piercot, 46
4000 LIEGE

Mesdames,
Messieurs,

Conformément à l'article L1532-1, §2, alinéa 2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous vous informons que le Conseil d'administration d'ENODIA SC, tiendra une séance ouverte au public, le mercredi 14 octobre 2026 à 14 heures, au siège sis Boulevard Piercot, 46 à 4000 LIEGE.

Cette séance aura pour unique point à son ordre du jour la présentation du rapport de gestion 2025 du Conseil d'administration sur les comptes statutaires et sur les comptes consolidés, approuvé par l'Assemblée générale du 24 juin 2026.

Ce rapport de gestion 2025 est consultable sur notre site web via l'adresse : www.enodia.net/publications

Dans un souci de bonne organisation de cette séance annuelle ouverte au public, il est demandé aux participants éventuels de bien vouloir s'inscrire, pour le vendredi 9 octobre 2026 au plus tard, à l'adresse mail suivante assunta.picillo@enodia.net ou par téléphone au numéro suivant 04/220.15.21, en fournissant votre nom, prénom et adresse. Cette inscription préalable est obligatoire.

Assemblée générale

Nous portons à votre connaissance qu'ENODIA tiendra son Assemblée générale du second semestre le vendredi 18 décembre 2026 à 17 heures 30 au siège.

Une convocation en bonne et due forme vous parviendra par courrier postal (et voie électronique) dans les délais requis.

Nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, chers Associés, en notre parfaite considération.

IGRETEC

IIIE

Nous vous informons que l'Assemblée générale extraordinaire des associés de notre intercommunale se tiendra le 19 octobre 2026 à 16h30, dans la salle de conférence (2^e étage) de la Caserne Centrale, rue Ransonnet 5 à 4020 LIEGE.

Afin de permettre une installation optimale des lieux en fonction du nombre de présents, les personnes qui souhaiteraient assister à l'Assemblée générale sont invitées à confirmer préalablement leur présence au secrétariat de la Direction générale (via l'adresse dq@iile.be).

IMIO

INTRADEL

NEOMANSIO

Je vous informe, conformément à l'article L1532-1 §2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, que notre intercommunale organise une séance de Conseil d'administration ouverte au public au cours de laquelle le rapport de gestion et le rapport d'activités seront présentés. Cette séance se tiendra en nos installations de Liège, rue des Coquelicots 1, le vendredi 18 septembre 2026 à 13h45.

RESA

Conformément à l'article L1532-1 §2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, les Conseils d'administration des intercommunales RESA SA et RESA Holding SC ont le plaisir de vous inviter à leur séance ouverte au public qui aura lieu **ce mardi 6 octobre 2026 à partir de 9 heures 30 au siège administratif de la société RESA, Boulevard d'Avroy 38 à 4000 Liège.**

Ces séances seront consacrées à la présentation des rapports de gestion 2025 des deux sociétés :

- RESA Holding
 - Présentation du rapport de gestion de l'exercice 2025 ;
 - Questions/réponses.
- RESA SA
 - Présentation du rapport de gestion de l'exercice 2025 ;
 - Questions/réponses.

Pour des raisons de bonne organisation, l'inscription préalable est obligatoire pour toute personne souhaitant assister à cette séance annuelle. Les participants sont dès lors invités à s'inscrire au plus tard le 30 septembre 2026, soit par téléphone au 04/242.86.83, soit par courriel à l'adresse direction@resa.be, en précisant leur nom, prénom et adresse.

RESA HOLDING

Conformément à l'article L1532-1 §2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, les Conseils d'administration des intercommunales RESA SA et RESA Holding SC ont le plaisir de vous inviter à leur séance ouverte au public qui aura lieu **ce mardi 6 octobre 2026 à partir de 9 heures 30 au siège administratif de la société RESA, Boulevard d'Avroy 38 à 4000 Liège.**

Ces séances seront consacrées à la présentation des rapports de gestion 2025 des deux sociétés :

- RESA Holding
 - Présentation du rapport de gestion de l'exercice 2025 ;
 - Questions/réponses.
- RESA SA
 - Présentation du rapport de gestion de l'exercice 2025 ;
 - Questions/réponses.

Pour des raisons de bonne organisation, l'inscription préalable est obligatoire pour toute personne souhaitant assister à cette séance annuelle. Les participants sont dès lors invités à s'inscrire au plus tard le 30 septembre 2026, soit par téléphone au 04/242.86.83, soit par courriel à l'adresse direction@resa.be, en précisant leur nom, prénom et adresse.



Conseil d'Administration ouvert au public

Jeudi 12 novembre 2026 à 17 heures 15

VAL BENOIT – Bâtiment du Génie civil – Quai Banning, 6 à 4000 LIEGE

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article L1532-1 §2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation stipule ce qui suit : « Une fois par an, après l'assemblée générale du premier semestre, les intercommunales organisent une séance de Conseil d'Administration ouverte au public au cours de laquelle le rapport de gestion et, éventuellement, le rapport d'activités sont présentés. Cette séance est suivie d'un débat.

Cette séance aura à son ordre du jour :

1. Présentation du rapport de gestion 2025 – Présentation en séance
2. Questions/réponses (débat)